

# 3



Service des affaires juridiques et du greffe

|   |
|---|
| <b>APPROBATION</b><br>Date exécutif : _____<br>Approuvé par : _____ |
|---|

**SOMMAIRE DE DOSSIER**

|  |
|--|
| <b>OBJET : TECQ 2019-2023 – Approbation d'une programmation</b><br><b>N/D : 05254-03-004</b><br><b>RÉSOLUTION DU CONSEIL OU DU COMITÉ EXÉCUTIF :</b> |
| Conseil municipal <input checked="" type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/>   |
| Conseil d'arrondissement Chicoutimi <input type="checkbox"/> Jonquière <input type="checkbox"/> La Bale <input type="checkbox"/>                     |

**1. NATURE DE LA DEMANDE :**

Approbation d'une programmation de la TECQ contenant des coûts réalisés à date, la ventilation des coûts à venir et l'ajout de nouveaux projets.

**2. ANALYSE ET JUSTIFICATION :**

Chaque automne nous devons rencontrer une exigence du MAMH en produisant une programmation de la TECQ comportant des coûts réalisés à date, la ventilation des coûts à venir et l'ajustement à la hausse, connue à la baisse des estimations qui ont servi à préparer la programmation. Cet exercice permet le déclenchement annuel des versements de l'aide financière.

Comme il s'agit d'une programmation, il est également possible d'y présenter de nouveaux projets. La TECQ 2019-2023 était pratiquement toute programmée, le solde pouvant servir de tampon aux autres projets (programmés versus réels), pour régler des situations devenant prioritaires en cours de route et bien sûr, ajouter de nouveaux travaux admissibles afin d'utiliser le résiduel s'il demeure encore un solde après ces étapes.

La programmation qui vous est présentée comporte l'ajout des projets suivants :

| # ligne | Description   | Montant    |
|---------|---|------------|
| 113     | Étude pour la mise aux normes de l'usine de filtration de Saint-Honoré            | 100 000 \$ |
| 114     | Étude pour la mise aux normes de l'usine d'épuration de Chicoutimi                | 100 000 \$ |
| 115     | Étude de scénarios pour l'alimentation en eau potable l'arrondissement de La Bale | 200 000 \$ |

En incluant ces nouveaux projets et en ajustant les coûts en fonction des Informations que nous détenons (soumissions ouvertes, ajustements d'estimés après prise de connaissance) une somme de 1 334 797 \$ de la TECQ 2019-2023 est non programmée, il sera possible de déposer une programmation ultérieurement.

Une résolution conforme au modèle fourni par le MAMH est requise pour autoriser la transmission de cette programmation.

**3. PROJET DE RÉSOLUTION:**

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023.
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

**4. VÉRIFICATION DES ASPECTS JURIDIQUES :**

Non applicable  Oui  Par :

Date :

PROTOCOLE OU ENTENTE JOINT(E):  À VENIR :  Date :

**5. SUIVI (Correspondance ou Information à transmettre) :**

Le suivi a été fait auprès de: (indiquer le service)

Date :

\*Identifier le service pour lequel une action est requise

Suivi devant être fait par : (indiquer le service)

Date :

Informations utiles lors de la transmission:

**6. DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE :**

Non applicable  Oui  poste budgétaire :

**OBJET : TECQ 2019-2023 – Approbation d'une programmation**

**Page 3**

Préparé par :

Manon Girard, directrice de l'arrondissement La Baie et responsable de la gestion du PTI

Date : \_\_\_\_\_

Denis Simard  
Directeur général adjoint

  
Jean-François Boivin  
Directeur général

Date : 2011-02

P.J. Programmation de la TECQ 2019-2023